

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DU PETROLE

Secrétariat Général
Bureau d'Ordre

Courrier Arrivée

N° 0893

DATE 27/06/18

FICHE DE TRANSMISSION

	VENT	COPIE	POUR
Cabinet du Ministre du Pétrole	✓		En parler au Ministre
Secrétaire Général			Etudes et Observations
Secrétaire Général Adjoint			Pour suite à donner
Inspecteur général			Pour Disposition à prendre
Directeur de Cabinet			Pour y assister
Conseiller Technique			Note de synthèse
Conseiller Technique			Saisir le Ministre
Direction Générale des Hydrocarbures	✓		Concerné
Direction de la Législation	✓		Pour diffusion
Direction des Etudes et de la Programmation			Pour exploitation
Direction des Statistiques			Pour Attribution
Direction des Archives, de l'Infor, Doc/RP			Pour information
Direction des Ressources Humaines			Noter et retourner
Direction des ressources Financières et du Matériel			Noter et classer
Direction de l'Informatique			Pour suivi
Direct° des Marchés Publics et des Délégat° des Services Publics			Pour projet de réponse
Secrétariat SG			Pour vérification
Structure Déconcentrées			Pour classement
Sonidep			Pour avis
			autres

URGENT

TRES URGENT

<u>OBSERVATIONS</u>		
LE SECRETAIRE GENERAL ADJOINT	✓	Date 27/06/2018
LE SECRETAIRE GENERAL	✓	Date 27/06/2018
LE MINISTRE	✓	Date...../...../...

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail – Progrès

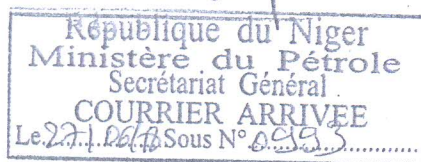
MINISTERE DU PETROLE

DECRET N° **2018-403**/PRN/MPe

du 13 juin 2018

portant approbation de l'Avenant
n°4 au Contrat de Partage de
Production relatif au bloc Agadem
signé le 02 juin 2008.

M. pétrole



LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution du 25 novembre 2010 ;
- Vu la loi n° 2007-01 du 31 janvier 2007, portant Code Pétrolier de la République du Niger et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2007-082/PRN/MME du 28 mars 2007, fixant les modalités d'application de la loi n°2007-01 du 31 janvier 2007, portant Code Pétrolier de la République du Niger ;
- Vu le décret n° 2016-161/PRN du 02 avril 2016, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2016-572/PRN du 19 octobre 2016, portant remaniement des membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2016-623/PRN du 14 novembre 2016, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués ;
- Vu le décret n° 2016-624/PM du 14 novembre 2016, précisant les attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2017-094/PRN/MPe du 17 février 2017, portant organisation du Ministère du Pétrole ;
- Vu le Contrat de Partage de Production entre la République du Niger et la société CNODC relatif au bloc Agadem, signé le 02 juin 2008 (le « CPP ») et ses trois avenants subséquents ;
- Sur rapport du Ministre du Pétrole ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ;

DECRETE :

Article premier : Est approuvé tel qu'annexé au présent décret, l'avenant n° 4 au CPP Agadem (l'Avenant).

Article 2 : Le Ministre du Pétrole est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Niger.

Fait à Niamey, le 13 juin 2018

Signé : Le Président de la République

ISSOUFOU MAHAMADOU

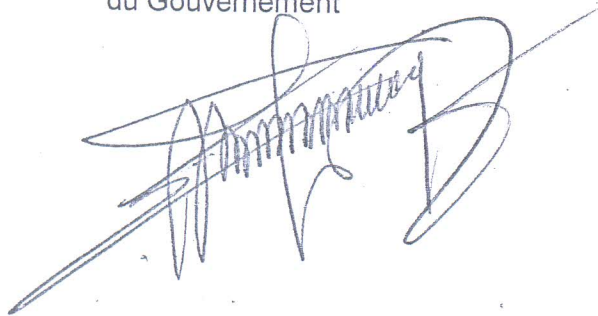
Le Premier Ministre

BRIGI RAFINI

Le Ministre du Pétrole

FOUMAKOYE GADO

Pour ampliation :
Le Secrétaire Général
du Gouvernement

A large, stylized handwritten signature in blue ink, likely belonging to Abdou Dangaladima, is written over the text of the Secretary General.

ABDOU DANGALADIMA